

La responsabilité sociétale des entreprises : enjeux stratégiques et méthodologies de recherche

Frédérique DEJEAN*

Université Paris 9 Dauphine

Jean-Pascal GOND

Université Toulouse 1

Classification JEL : M140, L210

Correspondance :

Frédérique Déjean
107, avenue du Général Leclerc
92340 Bourg La Reine
E-mail : f.dejean@libertysurf.fr

Résumé : Cette contribution se propose de confronter le point de vue théorique et le point de vue des praticiens sur le concept de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Après avoir esquissé les fondements théoriques et montré l'importance stratégique des dimensions sociétales de la gestion dans le contexte contemporain, nous analysons les convergences entre les problèmes théoriques et managériaux liés à la définition, la mesure et l'impact financier de la RSE. Cette analyse nous conduit à proposer de nouveaux modes d'investigation de la responsabilité sociétale tenant mieux compte du rôle des acteurs.

Mots clés : responsabilité sociétale de l'entreprise – stratégie – stratégie de recherche.

Abstract : This paper proposes to confront theoretical and professional perspectives on corporate social responsibility (CSR), which is the subject of renewed interest by both academics and practitioners. After outlining the conceptual bases and showing the strategic importance of social dimensions in the contemporary context, we study the degree of convergence between theoretical and managerial problems related to the definition, as well as the measurement and the financial impact of CSR. This analysis emphasizes the necessity to better account for the role of various actors by viewing CSR as a social and cognitive construction.

Key words : corporate social responsibility – strategy – research strategy.

* Cet article a fait l'objet d'une communication aux 16^e Journées des IAE en 2002, il a été sélectionné par le comité scientifique pour faire partie d'un ouvrage collectif reprenant une partie des actes du colloque. Les auteurs sont respectivement doctorante au CREFIGE (Université Paris Dauphine) et Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche au LIRHE (Université Toulouse 1, Sciences Sociales).

L'accident industriel de l'usine AZF de Toulouse, les réactions face à la fermeture des magasins Mark & Spencer et à l'annonce de licenciements chez Danone, les campagnes de publicité de Monoprix ou d'EDF sur le développement durable sont autant de témoignages de l'actualité des enjeux liés à la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) en France. Ces faits se doublent d'un regain d'intérêt de la part de la communauté académique pour les problèmes liés à la responsabilité sociétale, tels que le mécénat (Decock-Good, 2000, 2001), l'éthique des affaires (Mercier, 1999) et la gestion des relations avec les parties prenantes et l'environnement (Martinet et Reynaud, 2001 ; Bensedrine, 2001 ; Mercier, 2001).

Les entreprises semblent donc redécouvrir la nécessité de mieux gérer leur responsabilité sociétale, qui peut se définir en première analyse comme une prise en compte plus explicite des parties prenantes dans la stratégie. Et pourtant, cette idée est moins neuve qu'il n'y paraît et s'inscrit dans la continuité d'un ensemble de débats récurrents depuis les années 1960. C'est après avoir retracé cette filiation que les enjeux contemporains de la responsabilité sociétale seront esquissés. Voyant son actualité et son importance réaffirmées, la notion de responsabilité sociétale se prête facilement à une confrontation des points de vue théoriques et managériaux, qui peuvent être déclinés au niveau de la définition, de la mesure et de l'étude de son impact financier. Dans chacun des cas, il est possible d'observer des convergences quant au type de problèmes rencontrés au niveau des pratiques managériales comme des recherches. Cette proximité des questionnements ouvre des perspectives de renouvellement des modes d'investigation de la responsabilité sociétale¹, dans la logique d'une construction sociale et cognitive.

1. La responsabilité sociétale de l'entreprise : une (re)découverte contemporaine ?

Si certaines publications récentes peuvent faire apparaître la notion de responsabilité sociétale comme une nouveauté dans le contexte français, en présentant les « pionniers » de l'entreprise socialement respon-

¹ La responsabilité sociétale de l'entreprise est ici utilisée comme traduction du terme anglo-saxon *corporate social responsibility* (CSR). Le terme *sociétal* est utilisé de préférence à *social* lorsqu'il désigne les responsabilités de l'entreprise à l'égard de multiples *stakeholders*, au-delà des relations employeurs/employés.

sable (D'Humièrre et Chauveau, 2001) ou annonçant l'émergence d'un nouveau paradigme lié au développement durable (Férone et *al.*, 2001), l'idée que l'entreprise doit gérer les dimensions sociétales de son environnement s'enracine dans un ensemble de débats et de réflexions plus anciens. Néanmoins, de nouvelles tendances renforcent la prise de conscience des enjeux stratégiques et de la nécessité de gérer la responsabilité sociétale.

1.1. La responsabilité sociétale : un débat récurrent dans le contexte français

Une généalogie complète de l'étude des comportements socialement responsables de la part des entreprises françaises accorderait sans aucun doute une importance très grande au paternalisme et à l'influence de doctrines telles que le catholicisme social (*cf.* Ballet et De Bry, 2001). Mais sans remonter jusqu'au 19^e siècle, il est possible de situer les débats contemporains dans le prolongement d'un ensemble de réflexions qui ont été développées depuis les années 1960, et qui ont conduit à mettre en avant le rôle que pouvait jouer l'entreprise sur son environnement entendu au sens le plus large, à savoir l'environnement écologique, mais aussi – et surtout – la société avec laquelle elle interagit.

1.1.1. L'entreprise « réformée » et le bilan social

À la fin de la période des Trente Glorieuses, le thème de la « réforme de l'entreprise » s'impose progressivement en France, accompagnant une prise de conscience de la nécessité de gérer les dimensions « sociales » de l'activité et de la croissance économique à la suite des événements de mai 1968. D'abord restreintes au cercle fermé de quelques hauts fonctionnaires, ces réflexions auront un écho politique important lorsqu'elles se retrouveront au centre des débats de la campagne électorale de 1974. Elles conduiront à un foisonnement d'initiatives spontanées de la part des entreprises en matière de gestion sociale ainsi qu'à la mise en place de commissions chargées de rendre plus explicites les modalités d'une telle gestion de la part des entreprises (CES, 1974).

Si la traduction juridique de ces initiatives – à travers la loi sur le bilan social du 12 juillet 1977 – apparaît rétrospectivement décevante

(Danziger, 1997 ; CES, 1999 ; Zardet, 1997), les débats et les expériences qui lui avaient été préalables restent d'une étonnante actualité. Ainsi, les questions de la quantification et de la mesure des aspects sociétaux (Churchill, 1977 ; Rey, 1977), des limites de la responsabilité sociétale (Peretti et Roy, 1977) et des moyens de gérer cette responsabilité à travers un *reporting* et/ou un bilan sociétal étaient déjà posées (Igalens et Nioche, 1977). Car c'était bien l'ensemble des relations avec les *stakeholders* qu'il s'agissait alors de gérer (Blind, 1977) et les expériences de mises en œuvre du bilan social dans des entreprises telles que Singer (Rey, 1977) allaient beaucoup plus loin dans la prise en compte de l'environnement de l'entreprise que l'unique dialogue entre employeur et employés auquel se cantonnera le bilan social. Le bilan social « juridique » apparaît donc comme le produit d'une restriction du périmètre et de la portée de ce qui fut à l'origine un véritable « bilan sociétal ». De la même façon, le surplus de productivité globale, mode spécifique d'évaluation de la productivité des entreprises, qui synthétise les relations économiques de l'entreprise avec ses parties prenantes, a connu un succès considérable dans les années 70, et préfigurait déjà l'élaboration du bilan sociétal.

Bien sûr, ces expériences ne seront pas toutes suivies, mais elles donneront lieu au développement de travaux centrés sur la comptabilité sociale et sociétale (Marquès, 1977 ; Rey, 1974 ; Capron, 2000), qui constituent des éléments appréciables pour appréhender les modalités de gestion de la responsabilité sociétale.

1.1.2. L'entreprise « ré-enchantée » et citoyenne

La reconnaissance des dimensions sociétales de l'activité de l'entreprise passe nécessairement par une réflexion sur la place de l'entreprise dans la société. Moins axée sur les aspects techniques, une telle approche relève plutôt d'une sociologie de l'entreprise et des relations entreprise/société. La sociologie française du travail constituait un bon candidat pour analyser de telles interactions, mais paradoxalement, elle les a pendant longtemps négligées. Refusant d'accorder à l'entreprise le statut d'objet sociologique « pertinent », elle a préféré se définir comme sociologie du travail – et le plus souvent uniquement du

travail ouvrier – *dans l’entreprise*² plutôt que comme sociologie *de l’entreprise*. Si l’on exclut les travaux de Crozier, qui s’est attaché dès les années 1960 à construire les fondements de ce qui deviendra une sociologie de l’entreprise (Bernoux, 1995), il a fallu atteindre le milieu des années 1980 pour que l’entreprise, « ré-enchantée », puisse prétendre au statut d’objet sociologique à part entière susceptible d’une investigation systématique (Sainsaulieu et Segrestin, 1984). Cet état de fait avait partie liée avec un contexte de chômage persistant que l’entreprise était sommée de contribuer à résorber afin de manifester son comportement citoyen, notamment en mobilisant des techniques telles que la gestion préventive des emplois. Dès lors, l’entreprise est devenue en France « une affaire de société » (Sainsaulieu, 1990), et sa contribution propre à la création et au développement de liens sociaux et d’identités sociales a pu être analysée.

Ce mouvement de revalorisation sociologique de l’entreprise imposera progressivement l’idée d’une entreprise « citoyenne ». Cette réflexion sur la citoyenneté d’entreprise, dont le Centre des Jeunes Dirigeants assurera la promotion dans les années 1990 (CJD, 1996), conduira à (re)mettre en avant l’importance de la responsabilité sociétale de l’entreprise (Ballet et De Bry, 2001, p. 119).

C’est donc dans la continuité de ces deux mouvements d’idées que l’on peut situer une réflexion française relative aux évolutions de la responsabilité sociétale des entreprises. Mais au-delà de ces débats, les mutations concrètes du contexte social et économique et des évolutions dans le comportement de certains acteurs ont conduit à renouveler les enjeux de la gestion de la responsabilité sociétale.

1.2. La responsabilité sociétale : renouvellement des enjeux dans le contexte contemporain

On assiste au renforcement d’un ensemble de pressions qui contraignent l’entreprise – au moins sur le plan de l’image et du symbole – et convergent pour lui faire adopter un comportement socialement responsable. Ces transformations de l’univers des entreprises confèrent à la gestion des dimensions sociétales un caractère stratégique.

² Ainsi Borzeix notait en 1986 dans son avant propos au numéro 3-86 de *Sociologie du Travail* que « *L’entreprise demeure un lieu plutôt qu’un objet d’étude à part entière pour la majorité des sociologues – des sociologues du travail en particulier* ».

1.2.1. Le renforcement des pressions

Les entreprises ont vu émerger et se démultiplier les pressions visant à leur faire prendre conscience de nouveaux enjeux sociétaux. Ces pressions varient quant à leur forme et à leur nature, elles renvoient à différentes catégories d'acteurs parmi lesquelles on peut compter :

- les *mouvements anti-mondialisations*, qui, en se focalisant sur les graves excès de quelques grandes firmes multinationales contribuent à une plus forte prise de conscience des enjeux liés à la responsabilité sociétale. Les ouvrages de protestation tels que celui de Klein illustrent cette radicalisation de la critique des entreprises (Klein, 2001) ;

- une partie des grandes *ONG* qui ont fait évoluer leur stratégie pour passer d'un militantisme purement critique à la sollicitation et à la mobilisation directe des entreprises autour de problèmes sociétaux, ce dont témoignent l'évolution de Greenpeace depuis sa création (Friedman et Miles, 2002) ;

- *des consommateurs*, qui sont sensibilisés par les ONG et les débats médiatiques récurrents et se préoccupent de plus en plus des conditions de fabrication des produits, ce dont témoigne l'affaire Nike. Ce phénomène conduit les entreprises à concourir pour l'obtention de prix ou de labels tel celui de « l'éthique sur étiquette ». Cette pression tend à promouvoir l'idée d'une « qualité éthique » et ou sociale des biens de consommations, dont l'inscription sur les produits sera un enjeu social important (Cochoy, 2001) ;

- *des investisseurs*, qui tendent à s'exprimer plus fréquemment qu'auparavant dans les assemblées générales et à demander des comptes sur les dimensions sociétales de la gestion. À ces actionnaires « classiques » s'ajoutent maintenant les investisseurs dits « socialement responsables », qui visent à promouvoir encore plus activement l'adoption par les entreprises qu'ils détiennent de comportements de responsabilité sociale et de stratégies de développement durable.

Cette dernière tendance illustre bien le renouvellement et l'évolution des enjeux sociétaux dans la France contemporaine, car si le mouvement de l'investissement éthique est né aux États-Unis dans les années 1920, il ne s'est réellement développé en France que depuis cinq ans. Alors qu'il n'existait que deux fonds éthiques dans les années 1980, et sept en 1999, on en dénombre aujourd'hui plus de 80 ! Ces

chiffres³ témoignent de la progression très rapide de cette forme d'investissement dans les dernières années.

Depuis le milieu des années 1990, on observe aussi une évolution dans le discours des entreprises, qui tendent à s'approprier plus systématiquement le thème du développement durable et à afficher leur performance sociétale. Le créneau de la responsabilité sociétale n'a pas non plus laissé indifférent un ensemble d'acteurs qui se sont spécialisés pour développer une « offre d'éthique ». Sont ainsi apparus une agence de notation des dimensions sociétales (aspects sociaux, environnementaux) du comportement des entreprises (Arese/Vigeo ; Innovest ; Core Ratings), des cabinets de conseils en stratégie sociétale (Utopies, Terra Nova) et, enfin, des observatoires et des groupes de réflexion sur les aspects éthiques et sociétaux de la gestion (institutions telles que l'ORSE – Observatoire sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises – ou le Cercle Éthique des Affaires). Ces dernières transformations amènent à une prise de conscience par les entreprises du caractère « stratégique » de la responsabilité sociétale.

1.2.2. Des enjeux aujourd'hui stratégiques

La question se pose en effet de déterminer la stratégie à adopter vis-à-vis de ces nouvelles exigences. Cette stratégie peut se décliner au niveau de la communication – en particulier de la communication d'informations à caractère sociétal – mais aussi au niveau de la gestion et de la stratégie générale de l'entreprise.

L'évolution est déjà sensible au plan du discours et de la communication : on a assisté ces dernières années à la publication plus fréquente de rapports consacrés à l'environnement ou au développement durable, d'abord en réponse aux demandes du marché financier. Mais la collecte des informations nécessaires à la fabrication de ces rapports implique le plus souvent une modification du système de *reporting* et, à cet égard, la grande majorité des entreprises cotées dispose désormais d'un responsable environnement, d'un responsable développement durable – voire d'un responsable de la responsabilité sociétale ou d'un déontologue. La mise en place de ces structures oblige l'entreprise à adopter une démarche transversale dans la définition de ses objectifs sociétaux et à redéfinir les limites de la responsabilité de chaque dépar-

³ Voir le site de SRI : www.sri-in-progress.com.

tement. L'apparition de ces fonctions transversales conduit à une prise de conscience par les entreprises du caractère stratégique de la gestion de la responsabilité sociétale.

D'abord adaptation du discours et de la communication, la politique sociétale implique pour exister de penser les multiples interactions et synergies entre les aspects marketing, comptables, financier et GRH que recouvrent fréquemment les problèmes d'ordre sociétaux. C'est à travers cette reconnaissance du caractère multidimensionnel et transversal de la RSE que s'impose peu à peu la reconnaissance de son caractère stratégique.

Mais pour pouvoir faire l'objet d'une gestion efficace et efficiente, la RSE doit pouvoir être correctement appréhendée par les gestionnaires. Une telle démarche implique de s'être donnée une définition du concept et les moyens d'en mesurer les dimensions. De plus, le nombre croissant d'actions et de politiques menées par les entreprises dans le domaine sociétal conduit à questionner l'impact économique et financier de ces démarches. Le regard théorique peut ici compléter utilement le point de vue du praticien pour essayer d'appréhender les multiples enjeux que recouvre à la RSE.

2. La difficulté d'appréhender la responsabilité sociétale de l'entreprise : convergences entre théories et pratiques

Il est possible d'examiner les convergences entre théorie et pratique en comparant différentes catégories de problèmes concernant à la fois la responsabilité sociétale en tant que construit théorique et en tant qu'ensemble de dimensions « concrètes » de la gestion de l'entreprise. Cette analyse comparative des approches managériales et institutionnelles d'une part et des approches théoriques et académiques d'autre part peut être déclinée autour de trois questions centrales : celle de la définition du phénomène de responsabilité sociétale, celle de sa mesure (à travers le concept de performance sociétale) et enfin celle de son impact financier.

2.1. Définir la RSE : ambiguïtés managériales, apports théoriques et débats idéologiques latents

Après avoir analysé et présenté les deux types d'approches sur la RSE, nous montrons leurs convergences/divergences. Cette démarche nous conduit à mettre en évidence certains apports théoriques, mais aussi les tensions idéologiques et les jeux d'acteurs latents que les conceptualisations académiques tendent parfois à occulter.

2.1.1. Les définitions institutionnelles et managériales de la RSE

La responsabilité sociétale fait l'objet d'une attention accrue de la part de nombreuses entreprises ainsi que d'organisations de nature très diverses : des ONG, des institutions européennes et mondiales, mais aussi des associations religieuses, des associations professionnelles et des réseaux d'entreprises. Beaucoup de ces organisations assurent la promotion d'une définition de la RSE ou d'une vision particulière de ce concept.

La plupart des définitions accordent une place centrale à la notion d'engagement de l'entreprise, et spécifient que cet engagement doit aller au-delà des obligations et des attentes légales. Cependant, ces approches divergent quant à leur approche de la structure de la RSE, et les axes privilégiés par les organismes ne sont pas toujours les mêmes. Ainsi une entreprise d'un secteur donné définira la RSE en fonction des *stakeholders* pertinents de son point de vue (par exemple Danone met en avant la politique humaine), alors que des institutions à caractère plus international auront tendance à privilégier les relations avec la communauté locale et les familles des employés (par exemple, CSR Europe, World Business Council on Sustainable Development) – renvoyant à des problèmes plus spécifiques tels que le travail des enfants. L'impression d'ensemble qui se dégage de ces définitions est le caractère en partie contingent du contenu de la RSE en fonction du niveau où se situe l'organisation (secteur / niveau national ou supra-national) et de ses problématiques propres.

2.1.2. Les définitions théoriques de la RSE

Ces approches peuvent être confrontées aux définitions de la RSE qui ont été données par les chercheurs depuis une cinquantaine d'année⁴.

Les définitions académiques de la RSE se différencient des précédentes par la volonté de fournir un cadre d'analyse général et systématique, indépendant des objectifs propres à une organisation donnée. Elles cherchent donc à cerner la RSE dans toute sa globalité. On constate une assez forte proximité entre les plus anciennes définitions de la RSE (Bowen, McGuire, Davis) et les approches managériales du construit. Ces définitions se contentent en général de mettre en avant le caractère discrétionnaire de la RSE, en insistant sur le fait qu'elle recouvre des dimensions qui dépassent les aspects purement économiques ou légaux de l'activité de l'entreprise.

Les définitions proposées par Carroll (1979) et Wood (1991) vont plus loin que les approches précédentes en spécifiant les catégories d'analyse de la RSE et en systématisant les acquis des recherches antérieures. Carroll (1979) propose de distinguer quatre catégories de RSE – les responsabilités économiques, les responsabilités légales, les responsabilités éthiques et, enfin, les responsabilités discrétionnaires – ce faisant, il synthétise et englobe l'ensemble des approches qui existaient avant lui de l'approche la plus minimaliste, qui ne reconnaît à l'entreprise de responsabilités qu'envers ses actionnaires (Friedman, 1970) aux approches mettant en avant les dimensions philanthropiques. Wood (1991) offre quant à elle un cadre d'analyse multi-niveaux qui concilie des concepts qui étaient auparavant opposés les uns aux autres.

2.1.3. Convergences, divergences : des débats idéologiques latents ?

En cherchant à construire une définition théorique de la RSE, les auteurs contribuent étape par étape à clarifier la situation et à fournir des modes d'investigation de la RSE – bien que chaque modèle s'accompagne souvent d'une nouvelle forme d'ambiguïté (Margolis et Walsh, 2001). Cette démarche tend aussi à décontextualiser le concept de son environnement : à la pluralité des approches managériales et des points de vue des acteurs dans un contexte social donné succède la

⁴ Pour une analyse historique plus exhaustive des définitions de la RSE, se reporter à Carroll (1999).

multiplicité des niveaux d'analyse et des catégories conceptuelles, mais la nature sociale et sociétale du construit semble échapper aux auteurs.

En ce sens, les définitions managériales du construit sont riches d'apport à la compréhension du concept, puisqu'elles illustrent la façon dont chaque catégorie d'acteurs et de *stakeholders* s'approprie le construit et le formate selon ses propres objectifs. La RSE est en effet une notion qui est difficile à comprendre indépendamment de tout contexte idéologique. Les réponses fournies au Livre Vert de la Commission Européenne sur la RSE par catégories d'acteurs de pays différents illustrent ce caractère socialement construit et l'ancrage culturel du concept. Ainsi, il ne fait pas de doute que chaque *stakeholder* a son propre point de vue sur la RSE : alors que certains syndicats y voient un néo-paternalisme⁵, les ONG restent sceptiques quant au caractère d'engagement volontaire que la RSE semble recouvrir, comme l'illustre le tableau 1.

Tableau 1 – Les perceptions différenciées de la RSE par les acteurs

| Organisme | Extraits de réponses au Livre Vert de la Commission Européenne |
|-----------------------|--|
| Force Ouvrière | « Cette approche comportementale, même si elle est régie par des lignes de conduite, reste d'essence « paternaliste » en raison de l'aspect patronal du choix opéré... Dans tous les cas, la démarche de l'entreprise est volontariste, et fait passer l'intérêt des salariés au dernier rang de leurs préoccupations. Cette objectivation vide de sens le rapport de forces... Elle réduit les rapports sociaux au contrôle de la satisfaction de critères d'évaluation des données sociales. » |
| Amnesty International | « L'hypothèse sous-jacente à l'ensemble du document est que la CSR peut être vue comme un ajout aux activités de l'entreprise, plutôt qu'une partie intégrante de ses activités... Ces responsabilités DOIVENT être considérées comme indivisibles, des activités de l'entrepris... La CSR ne peut être vue comme une option supplémentaire ou une activité philanthropique... L'approche de l'UE ignore le fait que les comportements « volontaires » sont souvent issus de pressions des stakeholders tels que les consommateurs ou la communauté... » |

Il semble donc possible de dégager deux niveaux de divergences dans les approches de la RSE : une divergence théorique, opposant les auteurs quant aux catégories conceptuelles pertinentes pour analyser la RSE, et aussi une divergence des points de vue des acteurs sur ce qu'est ou devrait être la RSE, reflet de tensions idéologiques latentes.

⁵ Pour une analyse théorique de la RSE comme néo-paternalisme, voir Ballet et De Bry (2001)

2.2. *Mesurer la RSE : marché de la mesure et ambiguïtés méthodologiques*

La mesure de la RSE représente un double enjeu théorique et pratique : au plan théorique elle conditionne la validité des travaux et des études empiriques effectuées sur le concept ; au plan pratique, elle influence l'élection d'une entreprise au club des entreprises « éthiques » et donc son image et sa réputation. La pluralité des mesures proposées dans le domaine académique comme dans le domaine pratique génère une double forme d'ambiguïté source d'effets pervers.

2.2.1. *Les ambiguïtés liées à un marché fragmenté*

L'état de gestation du marché de la notation sociétale explique en partie sa fragmentation contemporaine. Cette situation alimente les réticences des praticiens et de certaines entreprises à l'égard des activités de notation sociétale : quelle crédibilité accorder à un organisme d'analyse sociétale s'il élit au club des entreprises citoyennes une firme considérée par d'autres agences comme non éthique ? Une entreprise française fortement engagée dans le domaine social et environnemental peut voir sa note sociétale s'effondrer en Grande Bretagne ou aux États-Unis. Cette divergence de perception renvoie à des divergences méthodologiques : les analystes situés outre-atlantique se fondent sur des critères d'exclusion en fonction des activités (par exemple, tabac, alcool) qui peuvent les conduire à évincer une entreprise, simplement parce que l'une de ses filiales détient 10 % d'une entreprise qui vend de l'alcool⁶ ! En France, l'ex-agence ARESE utilisait cinq critères pour noter les entreprises (les relations avec les salariés, avec l'environnement, avec les clients et les fournisseurs, avec les actionnaires et avec la société civile) alors que l'agence suisse SAM n'utilise de son côté que trois critères (social, environnement et financier) qu'elle appréhende sous l'angle risque/opportunité. Cette approche de *Triple Bottom Line* diffère de celle d'ARESE et explique que toutes les listes « éthiques » proposées aux investisseurs ne prennent pas en compte les mêmes entreprises.

Ces divergences sont également sources de confusion du côté des entreprises puisque celles-ci n'obtiennent pas la même note en fonction

⁶ Sur les critères d'évaluation des entreprises par les organismes d'analyse sociétale, voir Ademe (2001) et Féron et al.(2001).

du prestataire. Les différences de notation créent de la méfiance de la part des investisseurs vis-à-vis des pratiques de notation des agences et vis-à-vis des pratiques managériales des entreprises. Ils peuvent s'interroger en effet sur le bien-fondé de telle ou telle note attribuée.

Une solution possible est l'harmonisation des méthodologies des agences de notation sociale mais là encore des difficultés surgissent car au-delà des différences nationales, persistent des conceptions différentes de l'éthique, teintées de connotations morales ou idéologiques. Les difficultés de mesure de la RSE ne font que renforcer le scepticisme des parties prenantes vis-à-vis de la sincérité de l'engagement des entreprises. Des tentatives de normalisation des pratiques des entreprises illustrent cette volonté des acteurs de certifier la sincérité des informations fournies par les entreprises. Cette volonté relève à la fois de la sphère publique et de la sphère privée. Ainsi la loi sur les Nouvelles Réglementations Economiques (NRE) du 25 février 2001 témoigne de la volonté des pouvoirs publics d'obliger les entreprises à diffuser un certain nombre d'informations environnementales et sociétales. De même, les travaux de la *Global Reporting Initiative* (GRI) soulignent l'intérêt que portent les acteurs privés à la nécessité de la normalisation des pratiques de diffusion.

Au-delà de la normalisation, la certification de ces informations s'avèrera nécessaire pour assurer leur qualité et renforcer la confiance des investisseurs et plus globalement de l'ensemble des parties prenantes et les grands cabinets d'audit manifestent leur intérêt pour ces nouvelles activités.

2.2.2. *Les ambiguïtés liées à l'absence d'unité méthodologique*

Au niveau théorique, les mêmes questions se posent car on constate une grande diversité d'approches théoriques et de modes de mesure du construit RSE. La mesure de la responsabilité sociétale a tout d'abord fait l'objet d'une investigation théorique, à travers le développement de modèles cherchant à expliciter le construit de performance sociétale en précisant les éléments qu'une telle mesure de performance doit prendre en compte (Carroll, 1979 ; Wartick et Cochran, 1985 ; Wood, 1991 ; Swanson, 1999 ; Mitnick, 2000). Mais la RSE a aussi fait l'objet d'un vaste ensemble de travaux empiriques visant à analyser ses déterminants et/ou ses interactions avec différentes variables telles que la performance financière. Les modes de mesure de la RSE employés sont

très divers : il peut s'agir d'analyses de contenu de rapport annuel, d'indicateurs de pollution, de questionnaires évaluant les perceptions à l'égard de la RSE, d'indicateurs de réputation ou encore de données produites par des agences de notations (Decock-Good, 2001, p. 30-32). Chacune de ces mesures présente un certain nombre de limites (Decock-Good, 2001), mais c'est surtout la pluralité des mesures utilisées dans les études qui est problématique, en conduisant à une grande confusion méthodologique.

Cet état de fait est particulièrement patent pour les études empiriques consacrées aux déterminants de la RSE (Decock-Good, 2000) et à son impact (*cf. infra* 2.3).

L'absence de consensus théorique sur la définition du concept rejaillit sur l'opérationnalisation du construit et un fossé se creuse entre « ce qu'il faudrait mesurer », d'après les modèles théoriques, pour appréhender la performance sociétale (par exemple, des principes, des processus et des résultats si l'on se fonde sur le modèle proposé par Wood, 1991) et « ce qui est effectivement mesuré » dans les travaux empiriques à travers le choix des *proxys* de la RSE (par exemple, un unique indicateur de pollution ou un indicateur de réputation).

2.2.3. Les effets pervers de la recherche de légitimité ?

Au-delà de ces problèmes, le recours de plus en plus systématique des auteurs aux *ratings* des agences de notation sociétales (par exemple les notes KLD) dans les études empiriques « faute de mieux » (Wood et Jones, 1995) n'est pas sans susciter un ensemble d'interrogations. Cette évolution conduit à la superposition des deux catégories d'ambiguïtés précédentes :

- les ambiguïtés liées aux jeux des acteurs du marché de la notation sociétale et au caractère fragmenté des mesures disponibles ;
- les ambiguïtés liées au découplage possible entre la mesure théorique du construit et les données disponibles susceptibles d'opérationnaliser ces mesures théoriques.

Dès lors, on peut se demander si l'interaction entre les sphères managériales et théoriques et les jeux de légitimité se situant à leur interface (par exemple, utiliser un travail de recherche pour légitimer un mode de notation / légitimer une recherche par le mode de mesure qu'elle retient, indépendamment de sa pertinence théorique) ne risque

pas d'engendrer un cercle vicieux auto-réalisateur conduisant à diminuer la qualité scientifique des recherches.

2.3. Évaluer l'impact financier de la RSE : croyances managériales et incertitudes empiriques

La question de l'impact financier de la RSE peut, elle aussi, se décliner au plan managérial (à travers l'étude des croyances des managers concernant cet impact) et théorique (à travers les recherches empiriques cherchant à évaluer le niveau et la nature de cet impact).

2.3.1. L'impact positif de la RSE comme croyance managériale

Il semble que l'existence d'un lien positif entre la performance sociale et la performance financière ne soit pas remise en question par les praticiens. Les tenants du développement de l'investissement socialement responsable prônent ainsi le développement de cette forme de placement en expliquant qu'une entreprise socialement responsable est une entreprise plus profitable. Des entretiens menés auprès de gérants de fonds éthiques au début de l'année 2002 nous ont permis de recueillir des informations confirmant la croyance en une meilleure rentabilité des placements effectués dans des entreprises bien notées par les agences de notation sociale (extraits 1 à 3 du tableau 2). La croyance dans l'existence d'un lien positif entre la performance financière et la performance sociale est d'ailleurs relayée par les articles de la presse spécialisée et est une des raisons expliquant l'augmentation du nombre de fonds éthiques sur le marché financier français ces deux dernières années.

De la même façon, la plupart des organismes encourageant ou sollicitant le développement d'un comportement socialement responsable de la part des entreprises axent une grande part de leur effort de communication sur les gains financiers liés à ces comportements. Ils légitiment leur démonstration par le recours à des résultats « positifs » d'études empiriques et scientifiques consacrées au sujet (extraits 4 et 5 du tableau 2). Pourtant le bilan global des recherches empiriques sur l'impact de la RSE semble beaucoup plus mitigé.

Tableau 2 – L'impact positif de la RSE comme croyance

| Organismes | Verbatims |
|---------------------------------------|---|
| 1. Gérant de fonds éthique A | « Une société qui est bien avec ses salariés, avec son actionnariat, avec ses clients, ses fournisseurs et puis avec tous les gens qui travaillent avec elle, doit normalement assurer des bases solides pour croître durablement et avoir des performances financières élevées » |
| 2. Gérant de fonds éthique B | « Je pense qu'une société qui gère de manière intelligente des problèmes sociaux et environnementaux est une société dans laquelle il y a une dynamique beaucoup plus forte, où les gens sont plus productifs, et cela a une influence énorme sur la rentabilité des sociétés. Pour le social c'est une évidence, une société qui est bien gérée sur le plan social ne peut pas faire autrement que d'avoir des bonnes performances, enfin on va dire des performances économiques au moins supérieures à ses concurrentes mal gérées, ça ne veut pas dire que ce sera extraordinaire mais ça sera supérieur, ça c'est tout à fait évident. » |
| 3. Gérant de fonds éthique C | « C'est un jugement sur des sociétés qui allonge leur durée de visibilité, c'est-à-dire qu'on pense que ce sont des sociétés qui se projettent non pas sur les résultats financiers des six mois prochains mais qui se projettent à long terme. Et comme nous on est des investisseurs très fondamentaux, comme ce qui nous intéresse c'est d'investir dans des sociétés qui ont des fondamentaux très solides, on pense que ça nous donne une vision plus complète de la société » |
| 4. RSE Europe | « Pourquoi la RSE ? Les récompenses sont énormes. Il a été démontré que la RSE est une stratégie qui fonctionne. » Un encadré liste ensuite l'ensemble des bénéfices que la RSE est susceptible de procurer : performance financière accrue, des coûts de gestion réduits, un renforcement de la valeur de l'entreprise et de sa réputation, etc.. |
| 5. Business for Social Responsibility | Le document disponible sur le site Internet de l'organisme et intitulé « Introduction à la RSE » commence par détailler l'ensemble des impacts positifs susceptibles d'être générés par la RSE, au premier rang desquels figure l'idée d'un renforcement de la performance financière. À l'appui de chacun des impacts, un grand nombre d'études empiriques montrant l'existence d'un impact positif de la RSE sont citées. |

2.3.2. La mixité de l'impact de la RSE dans les recherches empiriques

Le débat sur l'existence d'un lien entre la performance financière et la performance sociétale a été le sujet de très nombreuses recherches théoriques et empiriques, en particulier États-Unis. Pourtant, l'existence d'une connexion stable entre les deux construits n'a jamais été clairement prouvée et le sens de la relation n'est pas encore définitivement établi (Margolis et Walsh, 2001 ; Preston et O'Bannon, 1997 ; Griffin et Mahon, 1997 ; Pava et Krausz, 1996). L'ambiguïté des résultats obtenus est susceptible d'être expliquée par la diversité des cadrages théoriques utilisés⁷. Les bilans les plus récents des travaux (Margo-

⁷ Pour une présentation détaillée de la diversité des cadrages théoriques, voir Gond (2001).

lis et Walsh, 2001 ; Decock-Good, 2000 ; Roman et *al.*, 1999) dépeignent des résultats mixtes avec une tendance à mettre au jour un lien positif. Ces résultats doivent cependant être relativisés à l'aune des limites méthodologiques et théoriques que présentent les recherches dont ils sont issus.

Les synthèses proposées par Griffin et Mahon (1997) et Rowley et Berman (2000) soulèvent un ensemble de problèmes d'ordre méthodologique : l'opérationnalisation trop simplificatrice d'un concept complexe et multidimensionnel et l'absence d'uniformité dans la mesure de la performance financière entraînent une diminution des perspectives de comparaison et de généralisation des résultats. McWilliams et Siegel (2000) soulignent, quant à eux, que les modélisations développées dans les travaux ne sont pas toujours exemptes de problèmes de spécification économétrique. Le manque de fondements théoriques et conceptuels des études sur les liens CSP / FP a aussi été évoqué pour expliquer la mixité des résultats. Le construit CSP est en effet contingent au contexte sociétal dans lequel évolue l'entreprise ; il serait *de facto* impossible de s'appuyer sur lui pour construire une recherche portant simultanément sur plusieurs secteurs industriels.

Il apparaît donc que l'existence d'un impact financier systématiquement positif de la RSE n'a pas encore été établie dans les recherches académiques, bien qu'il s'agisse d'une croyance managériale prégnante.

2.3.3. La recherche comme processus de validation des croyances ?

Le contraste entre l'engouement managérial contemporain pour la RSE et son impact supposé positif et les résultats des études empiriques conduit à nouveau à s'interroger sur les possibles interactions entre la sphère de la recherche et la sphère managériale. Car il ne fait pas de doute que l'existence d'un lien stable et positif entre la RSE et la performance économique recoupe simultanément des enjeux idéologiques, pratiques et académiques profonds.

Ainsi Rowley et Berman (2000) mettent en avant ce biais idéologique latent en rappelant que l'existence d'un lien positif est souvent perçu ou annoncé comme « une bonne nouvelle ». On retrouve alors les mêmes accents évangélistes et les mêmes imprécations adressées aux managers que dans les littératures managériales et académiques consacrées au « *Green Business* » dont Newton et Harte

(1997) ont proposé une analyse détaillée⁸. L'argument de la convergence entre l'éthique et l'économique est aussi une façon commode pour les acteurs du marché de la RSE de légitimer la pertinence de leur démarche (agences de notation, cabinets de conseil) et c'est encore un moyen pour des acteurs plus classiques de faire émerger de nouveaux créneaux (certification et audit sociétal pour les cabinets d'audit classiques, etc.). Enfin, ce lien est présenté par Rowley et Berman (2000) comme un moyen pour les chercheurs du champ *Business & Society* de légitimer leur domaine de recherche auprès des domaines de recherche plus classiques en management.

Le risque est donc grand, dans un contexte où pressions idéologiques et demandes managériales convergent, de voir se renforcer les biais tendant à privilégier les travaux et les recherches allant dans le sens d'une démonstration systématique de l'existence d'un lien positif, sans prendre en compte l'ensemble des hypothèses alternatives. Dans cette optique, les travaux consacrés aux liens entre RSE et performance financière risquent de prendre la forme d'un processus de validation des croyances idéologiques et managériales.

On peut donc résumer les conséquences de la confrontation entre les approches théoriques et managériales de la RSE pour chacun des trois domaines distingués :

- par rapport à la *définition* de la RSE, les approches théoriques semblent gommer les tensions idéologiques et les jeux d'acteurs qui ressortent clairement des approches managériales et institutionnelles du construit ;
- par rapport à la *mesure* de la RSE, la frontière entre les problèmes managériaux et théoriques sur le sujet est poreuse et, en conséquence, une mesure de RSE issue d'un acteur du marché de la RSE peut difficilement être mobilisée sans prendre en compte les forces et les rationalités qui gouvernent ce marché et les logiques de légitimation situées à l'interface entre les sphères de la recherche et des pratiques managériales ;
- par rapport à l'*impact financier* positif de la RSE, il semble que cet impact relève plus de la croyance managériale que de l'investigation scientifique systématique, et que la superposition des

⁸ Les deux auteurs analysent le caractère évangéliste et missionnaire des contributions portant sur « l'entreprise verte » et questionnent leur efficacité rhétorique ainsi que leurs enjeux sous-jacents.

enjeux idéologiques, pratiques et théoriques sur le sujet ne conduise à une recherche visant exclusivement à valider / renforcer les croyances managériales.

Ces conséquences illustrent chacune différents risques inhérents aux recherches sur la RSE – risques liés à la recherche de légitimité et auto-validation des croyances des dirigeants – et conduisent à questionner les stratégies de recherches sur ce concept.

3. Quelles stratégies de recherche pour étudier la responsabilité sociétale ?

Le triple constat de convergence des problèmes pratiques et théoriques posés par la définition, la mesure et l'étude de l'impact de la RSE dessine en creux des perspectives de renouvellement des recherches sur ce construit. Car en soulignant les risques liés au fait de négliger les tensions idéologiques et les jeux d'acteurs, la convergence entre théorie et pratique offre l'opportunité de mieux saisir le caractère socialement contingent et cognitivement construit de la RSE. C'est pourquoi nous proposons de renouveler l'approche de la RSE en privilégiant deux grilles d'analyse : celle de la construction sociale de la RSE (3.1.), et celle de sa construction cognitive (3.2.).

3.1. *Questionner la construction sociale de la responsabilité sociétale ?*

L'analyse des approches académiques et institutionnelles de la définition de la RSE conduit à souligner l'écart entre des conceptualisations théoriques – qui présentent souvent la RSE de manière lisse – et les divergences de point de vue que développent les acteurs qui contribuent à influencer et construire la RSE pour une entreprise donnée. Cet écart suggère de tirer parti des limites des premières approches en les complétant par une analyse des jeux d'acteurs et des tensions idéologiques qui structurent la construction de la responsabilité sociétale. Dès lors, c'est sur ces jeux d'acteurs latents qu'il s'agit de se focaliser pour comprendre l'état de la RSE à un moment donné : les définitions et les visions de la RSE que développent et promeuvent chaque catégorie de *stakeholders* pourront être confrontées, ainsi que la façon dont ils s'y prennent pour rendre leurs exigences plus légitimes aux yeux de

l'entreprise. Une telle approche n'est pas éloignée de la définition « positive » de l'éthique des affaires⁹ que défend Padioleau (1989), à savoir « *les règles définissant des rapports perçus comme efficaces et légitimes entre les partenaires immédiats ou éloignés d'une interaction marchande* ». Les différents types de *stakeholders* peuvent en effet être assimilés à autant de groupes d'entrepreneurs de morale au sens de Becker (1995), dont l'action vise à fixer les normes du socialement acceptable et à identifier et stigmatiser les « transgresseurs » au sein d'un secteur ou autour d'une entreprise donnée.

Une telle orientation de recherche est cohérente avec les approches socio-politiques de la stratégie d'entreprise (Martinet, 1984) et le cadre d'analyse de la théorie des parties prenantes (Mercier, 2001 ; Donaldson et Preston, 1995). Ces théories invitent en effet à une relecture de la RSE privilégiant le rôle des parties prenantes dans l'explication de la responsabilité et de la performance sociétale de l'entreprise (Clarkson, 1995 ; Wood et Jones, 1995).

Mais au-delà de la définition de la RSE, cette approche invite aussi à repenser la question de la mesure de la RSE et de son impact financier, car en assurant la promotion d'une conception ou d'une dimension de la RSE à un moment donné, les différents groupes d'acteurs vont contribuer à façonner et à construire les critères de l'évaluation de la RSE et les facteurs affectant la nature des interactions entre RSE et performance financière. Les contributions récentes de Mitnick (2000) et Rowley et Berman (2000) vont dans ce sens, en proposant chacune de nouveaux modes d'investigations de la mesure de la RSE et des interactions entre RSE et performance financière. Mitnick (2000), en analysant les différents problèmes liés aux métriques de la RSE et s'appuyant sur un cadre d'analyse systémique, est amené à mettre en évidence le caractère socialement construit de toute mesure de la RSE. Il propose un modèle fondé sur la théorie des agendas politiques et la théorie des parties prenantes visant à rendre compte de l'émergence d'un critère de mesure de RSE à un moment donné, modèle où l'intervention des pouvoirs publics va jouer un rôle décisif. Cette approche revient à tracer le processus grâce auquel un problème d'ordre sociétal est progressivement identifié par les acteurs extérieurs à l'entreprise, puis mesuré afin d'être finalement intégré dans la gestion

⁹ Dans sa contribution, Padioleau assimile à l'éthique des affaires les concepts de responsabilité sociale et de sensibilité sociale.

de l'entreprise. Elle renvoie à l'idée d'un travail de construction sociale nécessaire à la reconnaissance des externalités produites par l'entreprise (Callon, 1999), afin de pouvoir rendre celles-ci « calculables » (Callon, 1998), phase préalable à toute tentative visant à les internaliser.

Rowley et Berman (2000) présentent, quant à eux, un modèle des facteurs de contingence susceptible d'expliquer les liens entre RSE et performance économique. Fondé sur la théorie des parties prenantes, ce modèle explique le lien entre RSE et performance économique comme le produit d'une interaction entre la firme et ses *stakeholders*. Il accorde une place déterminante aux facteurs sectoriels, à la structure du réseau de *stakeholders* entourant l'entreprise ainsi qu'aux jeux politiques que les *stakeholders* vont déployer pour définir à chaque instant les règles du jeu sociétal conditionnant la nature de l'impact de la RSE. Les auteurs concluent en affirmant le caractère éminemment contingent de la RSE dont la définition serait en permanence sujette à changement sous l'influence des interactions entre acteurs. Ces deux analyses se centrent de manière très exclusive sur des facteurs externes à l'entreprise, mais elles ouvrent une piste théorique intéressante et restent compatibles avec des analyses reconnaissant plus explicitement le rôle que la firme peut jouer, dans l'interaction avec ses parties prenantes, pour se construire un niveau de performance sociétale satisfaisant. Ces modèles posent les fondements d'une approche de la RSE comme construction sociale, propre à rendre compte de manière « endogène » de la façon dont la RSE se construit dans un contexte donné à travers le jeu des interactions entre les *stakeholders*. Une telle démarche peut-être utilement complétée par une analyse plus cognitive de la RSE.

3.2. Développer une approche cognitive des dimensions sociétales de la gestion ?

L'acuité des demandes des *stakeholders* et la pertinence des réponses apportées dépendent essentiellement de la façon dont les dirigeants de l'entreprise perçoivent les caractéristiques des *stakeholders*. Mitchell et al. (1997) proposent un modèle permettant d'identifier et de caractériser les relations entre l'organisation et ses différentes parties prenantes. La visibilité d'un *stakeholder* dépend de la combinaison de trois attributs : le pouvoir, la légitimité et « l'urgence ». La présence d'un seul de ces attributs signifie que la demande sera perçue comme

peu pertinente par le dirigeant. À l’opposé, le cumul des trois attributs contribue à donner aux demandes du *stakeholder* un caractère prioritaire. Par conséquent, la satisfaction des attentes des parties prenantes dépend avant tout de la perception qu’ont les dirigeants de leur statut. La vision de la responsabilité sociétale varie donc d’une entreprise à une autre : un même *stakeholder* peut être jugé essentiel par une entreprise et mineur par une autre. Une analyse de leur perception des attributs des *stakeholders* par le biais d’une approche cognitive constituerait alors un élément essentiel de la compréhension du construit de la responsabilité sociétale. Au-delà, cette démarche aboutirait à une meilleure adéquation des réponses apportées à l’environnement organisationnel, facilitant alors l’harmonisation des pratiques des différents acteurs. S’il est clair que la RSE dépend des schémas cognitifs des dirigeants des entreprises, il n’en reste pas moins que le construit résulte d’une interaction entre l’ensemble des parties prenantes, chacune possédant sa propre vision de la RSE – si l’on s’en tient à la logique de construction sociale de la RSE énoncée précédemment. Une démarche identique à celle envisagée au niveau des dirigeants d’entreprise peut-être envisagée pour chacune de ces parties prenantes et dans le domaine de l’ISR, certains travaux se sont d’ores et déjà dirigés vers cette voie.

Par exemple, analyser les croyances des investisseurs éthiques et comprendre leurs motivations est une étape essentielle à toute théorie de l’investissement éthique. Actuellement peu d’études ont été faites en ce sens et on peut répertorier celles de Lewis et Mackenzie (2000a), (2000b) et de Webley *et al.* (2001). Ces travaux offrent une vision plus complète des caractéristiques des investisseurs éthiques et de leurs attentes vis-à-vis des entreprises. Les résultats de ces recherches empiriques offrent un complément indéniable aux travaux théoriques et empiriques sur la RSE et la CSP. Ils ouvrent la voie à des perspectives plus larges concernant des recherches sur les croyances des gérants de fonds éthiques. Ces derniers sont les interlocuteurs entre l’entreprise et les investisseurs individuels. Dans une relation d’agence, ils se trouvent à la fois en position de principal vis-à-vis des entreprises mais également d’agent vis-à-vis des investisseurs individuels (Bricker et Chandar, 2000). Leur rôle est donc primordial dans l’interprétation et la diffusion des informations sociétales. Une analyse de leur perception de la RSE par le biais d’une démarche cognitive constituerait dès lors un

élément essentiel à la compréhension de la construction de la RSE, notamment en termes de jeux d'acteurs et de logiques symboliques.

Conclusion

Cette contribution montre que la redécouverte contemporaine du concept de responsabilité sociétale des entreprises s'accompagne de multiples débats théoriques et managériaux. Un consensus est encore à trouver sur la définition et la signification à donner à ce concept. En outre, tant au plan théorique que managérial, des questions restent posées concernant la mise en œuvre de stratégies sociétales, la mesure de la RSE et les gains financiers qu'elle peut procurer. Dans ce contexte de convergence des problèmes rencontrés par les théoriciens et par les acteurs de terrain, notre analyse nous conduit à identifier deux voies de recherche complémentaires susceptibles de contribuer à l'avancement des travaux et des résultats obtenus dans le domaine académique. Il semble en effet qu'une démarche d'analyse de la RSE comme construction sociale et cognitive puissent apporter des résultats significatifs quant à la compréhension du construit et affranchir les chercheurs des risques de mise « hors tension » sociale et idéologique du construit, de superposition des ambiguïtés managériales et empiriques de sa mesure et d'auto-validation des croyances quant à son impact. En rendant explicites les contradictions latentes à la RSE et se donnant les moyens de les expliquer, elle offrirait aux praticiens une image sans doute moins flatteuse mais certainement plus juste des enjeux inhérents aux dimensions sociétales de la gestion.

Bibliographie

- Ademe, Epe, Orse (2001), *Le guide des organismes d'analyse sociétale*, Ademe Editions.
- Ballet J. et De Bry F. (2001), *L'entreprise et l'éthique*, Seuil.
- Becker H. (1995), *Outsiders : sociologie de la déviance*, Métailié.
- Bensédrine J. (2001), « Comment devenir une entreprise verte », *Revue Française de Gestion*, numéro spécial, n° 136, novembre-décembre, p. 128-145.
- Bernoux P. (1995), *La sociologie des entreprises*, Seuil.

- Blind S. (1977), « Les relations de la firme avec ses parties prenantes », *Revue Française de Gestion, Le bilan social*, numéro spécial, n° 12-13, novembre-décembre, p. 30-31.
- Borzeix A. (1984), « Avant-propos », *Sociologie du Travail*, n° 3-86, p. 231-235.
- Bowen H.R. (1953), *Social Responsibilities of the Businessman*, Harper & Row.
- Bricker et Chandar (2000), « Where Berle and Means Went Wrong : A Reassessment of Capital Market Agency and Financial Reporting », *Accounting, Organization and Society*, vol. 25, p. 529-554.
- Callon M. (Ed.) (1998), *The Laws of the Markets*, Blackwell.
- Callon M. (1999), « La sociologie peut-elle enrichir l'analyse économique des externalités ? Essai sur la notion de cadrage – débordement », in D. Foray et J. Mairesse, *Innovations et performances. approches interdisciplinaire*, Editions de l'Ehess, p. 399-431.
- Capron M. (2000), « Comptabilité sociale et sociétale », in Encyclopédie de comptabilité, contrôle de gestion et audit, *Économica*.
- Carroll A.B. (1979), « A Three Dimensional Conceptual Model of Corporate Social Performance », *Academy of Management Review*, vol. 4, n° 4, p. 497-505.
- Carroll A.B. (1999), « Corporate Social Responsibility. Evolution of a Definitional Construct », *Business and Society*, vol. 38, n° 3, p. 268-295.
- Centre des Jeunes Dirigeants (1996), *L'entreprise au XXI^e siècle : lettre ouverte aux dirigeants pour réconcilier l'entreprise et la société*, Flammarion.
- Churchill N. (1977), « Les degrés de la mesure sociale », *Revue Française de Gestion, Le bilan social*, numéro spécial, n° 12-13, novembre-décembre, p. 34-35.
- Clarkson M.B.E. (1995), « A Stakeholder Framework For Analysing and Evaluating Corporate Social Performance », *Academy of Management Review*, vol. 20, n° 1, p. 92-117
- Cochoy F. (2001), La normalisation du travail : acteurs, dispositifs, enjeux, Actes des 8^e journées de sociologies du travail, Lest, p. 47-56.
- Conseil Économique et Social (1974), *Établissement d'un bilan social*, étude présentée par la section des activités sociales sur le rapport de M. Yves Chaigneau, le 21 novembre 1973, Journal Officiel de la République Française, Avis et rapports du Conseil Économique et Social, n° 16 du 9 Mai 1974.

- Conseil Économique et Social (1999), *Le bilan social*, Avis adopté le 26 mai 1999 sur le rapport présenté par M. Jean Gautier, Journal Officiel de la République Française, Avis et rapports du Conseil Économique et Social, n° 9 du 3 Juin 1999.
- Danziger R. (1997), « Le bilan social », in Y. Simon et P. Joffre (Eds.), *Encyclopédie de gestion*, 2^e édition, Économica, p. 231-244.
- Davis K. (1973), « The Case For and Against Business Assumption of Social Responsibilities », *Academy of Management Review*, vol. 2, n° 3, p. 70-76.
- Decock-Good C. (2000), *Des déterminants de la responsabilité sociétale*, Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Paris-Dauphine.
- Decock-Good C. (2001), « L'engagement mécénique des entreprises : mesure de l'une des expressions de leur responsabilité sociétale », *Finance Contrôle Stratégie*, vol. 4, n° 4, décembre, p. 29-57.
- Donaldson T. et Preston L. E. (1995), « The Stakeholder Theory of the Corporation : Concepts, Evidence and Implications », *Academy of Management Review*, vol. 20, n° 1.
- Férone G., (d')Arcimoles C.H., Bello P. et Sassenou N. (2001), *Le développement durable, des enjeux stratégiques pour l'entreprise*, Éditions d'Organisation.
- Friedman M. (1970), « The Social Responsibility of Business Is to Increase its Profits », *New York Times Magazine*, 13 September.
- Friedman A.L. et Miles S. (2002), « Developing Stakeholder Theory », *Journal of Management Studies*, vol. 39, n° 1, p. 1-21.
- Gond J.P. (2001), « L'éthique est-elle profitable ? », *Revue Française de Gestion*, numéro spécial, n° 136, novembre-décembre, p. 72-86.
- Griffin J.J. et Mahon J.F. (1997), « The Corporate Social Performance and Corporate Financial Performance Debate », *Business and Society*, vol. 36, n° 1, p. 5-31.
- (d')Humière P. et Chauveau A. (2001), *Les Pionniers de l'entreprise responsable*, Éditions d'Organisation.
- Igalens J. et Nioche J.P. (1977), « À propos du bilan social, trois voies de l'innovation sociale », *Revue Française de Gestion*, numéro spécial, n° 12-13, novembre-décembre, p. 193-199.
- Jones T.M. (1980), « Corporate Social Responsibility Revisited, Redefined », *California Management Review*, vol. 22, n° 2, p. 59-67.
- Klein N. (2001), *No logo*, Actes Sud.

- Lewis A. et Mackenzie C. (2000a), « Morals, Money, Ethical Investing and Economic Psychology », *Human Relations*, vol. 53, n° 2.
- Lewis A. et Mackenzie C. (2000b), « Support for Investor Activism Among UK Ethical Investors », *Journal of Business Ethics*, vol. 24, n° 3.
- Margolis J.D. et Walsh J.P. (2001), « Misery Loves Companies : Whither Social Initiatives By Business ? », Working Paper n° 01-058, Harvard Business School, Social Enterprises Series.
- Martinet A.C. (1984), *Management stratégique : organisation et politique*, MacGraw-Hill.
- Martinet A.C. et Reynaud E. (2001), « Shareholders, *stakeholders* et stratégie », *Revue Française de Gestion*, numéro spécial, n° 136, p. 12-25.
- Marquès E. (1977), « Un système spécialisé : la comptabilité des ressources humaines », *Revue Française de Gestion*, numéro spécial, n° 12-13, novembre-décembre, p. 50-53.
- Mercier S. (1999), *L'éthique dans les entreprises*, Repères, La Découverte.
- Mercier S. (2001), « Institutionnaliser l'éthique dans les grandes entreprises françaises ? », *Revue Française de Gestion*, numéro spécial, n° 136, p. 62-69.
- Mercier S. (2001), « La théorie des parties prenantes : synthèse et apports au management stratégique », communication présentée à l'Association internationale de management stratégique.
- McGuire J.W. (1963), *Business and Society*, MacGraw-Hill.
- McWilliams A. et Siegel D. (2000), « Corporate Social Responsibility and Financial Performance : Correlation or Misspecification », *Strategic Management Journal*, vol. 21, p. 603-609.
- Mitchell R., Agle B. et Wood D. (1997), « Toward a Theory of Stakeholder Identification and Saliency : Defining the Principle of Who and What Really Counts », *Academy of Management Review*, vol. 22, n° 4, p. 853-886.
- Mitnick B. (2000), « Commitment, Revelation and the Testaments of Belief : The Metrics of Measurement of Corporate Social Performance », *Business and Society*, vol. 39, n° 4, p. 419-465.
- Newton T. et Harte G. (1997), « Green Business Kitsch ? », *Journal of Management Studies*, vol. 34, n° 1, p. 75-98.
- Padioleau J.G. (1989), « L'éthique est-elle un outil de gestion ? », *Revue Française de Gestion*, juin-juillet-août.

- Pava M.L. et Krausz J. (1996), « The Association between Corporate Social Responsibility and Financial Performance : The Paradox of Social Cost », *Journal of Business Ethics*, vol. 15, p. 321-357.
- Peretti J.M. et Roy P. (1977), « Faut-il des sociétés à responsabilité illimitées ? », *Revue Française de Gestion*, numéro spécial, n° 12-13, novembre-décembre.
- Preston L. et O'Bannon D. (1997), « The Corporate Social-Financial Performance Relationship », *Business and Society*, vol. 36, n° 4, p. 419-429.
- Rey F. (1974), *Introduction à la comptabilité sociale, domaines, techniques et applications*, Entreprise Moderne d'Édition.
- Rey F. (1977), « La comptabilité sociale », *Revue Française de Gestion*, numéro spécial, n° 12-13, novembre-décembre, p. 139-144.
- Roman R., Hayibor et Agle B. (1999), « The Relationship between Social and Financial Performance », *Business and Society*, vol. 38, n° 1, p. 109-125.
- Rowley T. et Berman S. (2000), « A Brand New Brand of Corporate Social Performance », *Business and Society*, vol. 39, n° 4.
- Sainsaulieu R. et Segrestin D. (1984), « Vers une théorie sociologique de l'entreprise », *Sociologie du Travail*, n° 3-86, p. 335-352.
- Sainsaulieu R. (1990), *L'entreprise, une affaire de société*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Swanson D. (1999), « Toward an Integrative Theory of Business and Society : A Research Strategy for Corporate Social Performance », *Academy of Management Review*, vol. 20, n° 1, p. 43-64.
- Wartick S.L. et Cochran P.L. (1985), « The Evolution of the Corporate Social Performance Model », *Academy of Management Review*, vol. 10, n° 4, p. 758-769.
- Webley P., Lewis A. et Mackenzie C. (2001), « Commitment Among Ethical Investors : An Experimental Approach », *Journal of Economic Psychology*, vol. 22, n° 1.
- Wood D.J. (1991), « Corporate Social Performance Revisited », *Academy of Management Review*, n° 16, p. 691-718.
- Wood D.J. et Jones R.E. (1995), « Stakeholder Mismatching : A Theoretical Problem in Empirical Research in Corporate Social Performance », *International Journal of Organizational Analysis*, vol. 3, p. 229-267.
- Zardet V. (1997), « Bilan social et pratiques de pilotage : points de vue de DRH », Actes du congrès de l'IAS, 20^e anniversaire du bilan social.